

[Text]

Mr. Wilson: Would you say, then, that as an officer of the House of Commons your office would have obviously the privileges of that office?

Mr. Dye: I think whatever privileges there may be are accorded to me as an individual, not to the entire office.

Mr. Wilson: Does the mandate of the Auditor General, as set out in the Auditor General Act and the Financial Administration Act... do those sections of the act specifying your responsibilities toward the House limit your right to address other bodies, including provincial legislative committees, on matters contained in your annual report?

Mr. Dye: I am not aware of any restriction, and we did a little research on this invitation because we were not sure we could accept an invitation from another public accounts committee to report on matters within our federal report. I do not recall it ever happening before. I have testified before other provincial public accounts committees on matters of interest to them not related to my work, and to the Australian joint public accounts committee. I was invited by the speaker of their House there to testify with respect to their mandate.

I do not think there is any prohibition. In fact, I could not find a reason why I should not accept. I felt that they could subpoena me, and rather than put them in the awkward position of subpoenaing me I said I would be agreeable to going, knowing full well that the particular committee is going to be a political committee.

This committee has always been very generous with the testimony from my office. They have been non-partisan and it has worked on a balanced basis. I may be anticipating this entirely wrongly, but I suspect I am into a political maelstrom for a day. I will survive and they will survive and the story will be told. I am going to be telling them that I am auditing the federal expenditures and as the parliamentary auditor for the federal government I am concerned about the public accountability of those funds.

So I think there is no prohibition, Mr. Wilson.

Mr. Wilson: Is an officer of the House of Commons then subject to subpoena elsewhere?

Mr. Dye: Mr. Chairman, I have been asked a legal question to which I have no idea of the answer. In the research we did I think we did touch with the House of Commons—probably the Parliamentary Library—I do not know. I felt that I was doing the proper thing by responding to their invitation.

[Translation]

M. Wilson: Diriez-vous, dans ces conditions, qu'en votre qualité de fonctionnaire de la Chambre des communes, votre bureau jouit manifestement des privilèges de ce titre?

M. Dye: Les privilèges éventuels qui accompagnent ce poste me sont accordés à titre personnel, et non à tout mon bureau.

M. Wilson: Le mandat du vérificateur général, énoncé dans la Loi sur le vérificateur général et la Loi sur l'administration financière... les articles de la loi qui prévoient vos responsabilités à l'égard de la Chambre ne limitent-ils pas votre droit de traiter avec d'autres organismes et notamment les comités des assemblées législatives provinciales, des questions examinées dans votre rapport annuel?

M. Dye: A ma connaissance, il n'existe aucune restriction, et nous avons fait quelques recherches après avoir reçu cette invitation, parce que nous n'étions pas certains de pouvoir accepter de parler devant un autre comité des comptes publics de questions qui se trouvent dans notre rapport fédéral. Pour autant que je m'en souviens, cela ne s'est jamais produit par le passé. J'ai comparu devant d'autres comités provinciaux des comptes publics pour traiter de questions qui les intéressaient mais qui n'avaient pas de rapport avec mon travail, ainsi que devant le comité mixte des comptes publics de l'Australie. Le président du Parlement de ce pays m'a invité à témoigner au sujet du mandat de ce comité.

Je ne pense pas qu'il existe d'interdiction. En fait, je n'avais aucune raison de refuser. J'ai estimé que l'on pouvait me citer à comparaître, et au lieu de les mettre dans une situation si délicate, j'ai accepté volontiers de témoigner, en sachant parfaitement que le comité en question va jouer un rôle politique.

Votre comité a toujours été très généreux à l'égard des témoignages fournis par mon bureau. Il a toujours fait preuve d'objectivité et a essayé de trouver un juste équilibre. Je me fais peut-être des idées, mais je suppose que je vais être emporté par un tourbillon politique pendant une journée. Je survivrai et eux aussi, et on en parlera longtemps. Je vais leur dire que je vérifie les dépenses fédérales et qu'en tant que vérificateur parlementaire pour le gouvernement fédéral, je me préoccupe de l'obligation de rendre compte au public de l'utilisation de ses fonds.

Je pense donc qu'il n'y a aucune interdiction, monsieur Wilson.

M. Wilson: Un fonctionnaire de la Chambre des communes peut-il donc être cité à comparaître ailleurs?

M. Dye: Monsieur le président, on m'a posé une question d'ordre juridique, dont je ne connais pas la réponse. Au cours de nos recherches, je pense que nous avons communiqué avec la Chambre des communes—sans doute la Bibliothèque parlementaire—je n'en sais rien. Je pensais avoir raison d'accepter leur invitation.